



SB/CS

**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES-VERBAL**

**SEANCE DU 06 MARS 2024**

01/24

## *Table des matières*

<b>ETAT DE PRESENCE</b> .....	3
<b>RAPPORTS DE PRESENTATION</b> .....	9
<b>COMPTE RENDU DES DELEGATIONS</b> .....	9
<b>OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b> .....	11
<b>1- REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN D'UNE COMMISSION- DELIBERATION N° 2024-01</b> .....	11
<b>2- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024- DELIBERATION N° 2024-02</b> .....	11
<b>3- SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS- DELIBERATION N° 2024-03</b> .....	13
<b>4- SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION VILLE VILLAGE NATURE-FONCTIONNEMENT- DELIBERATION N° 2024-04</b> .....	14
<b>5- SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION VILLE VILLAGE NATURE -MUSEE- DELIBERATION N° 2024-05</b> .....	14
<b>6- SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A VILLE VILLAGE NATURE POUR LE MUSEE DE LA PAYSANNERIE- DELIBERATION N° 2024-06</b> .....	14
<b>7- SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION CULTURELLE RECREATIVE PORTUGAISE DE VALENTIGNEY- DELIBERATION N° 2024-07</b> .....	15
<b>8- SUBVENTION 2024 AU COMITE DES FETES DE VALENTIGNEY-DELIBERATION N° 2024-08</b> .....	16
<b>09-DEMANDE DE FINANCEMENT PROJET «VALENTIGNEY : FETE LES JEUX »- DELIBERATION N° 2024-09</b> .....	16
<b>10- REMPLACEMENT DE L'HORLOGE DU TEMPLE/DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE- DELIBERATION N° 2024-10</b> .....	17
<b>11- COTISATIONS ET ADHESIONS 2024- DELIBERATION N° 2024-11</b> .....	18
<b>12- ADHESIONS 2024 A L'AHs-ASSOCIATION HYGIENE SOCIALE DE FRANCHE-COMTE- DELIBERATION N° 2024-12</b> .....	18
<b>13- ADHESIONS 2024 A L'ADEC -ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU PAYS DE MONTBELIARD-DELIBERATION N° 2024-13</b> .....	19
<b>14- ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'ACHAT D'ENERGIES ET LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE- DELIBERATION N°2024-14</b> .....	19
<b>15- RENOUELEMENT DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE SOCIAL GEORGES MASSACRIER-DELIBERATION N° 2024-15</b> .....	20
<b>16- RENOUELEMENT DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET LES FRANCAS DU DOUBS ÉDUCATIFS ET SOLIDAIRES- DELIBERATION N° 2024-16</b> .....	21
<b>17- RENOUELEMENT DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET LA MAISON POUR TOUS DE VALENTIGNEY- DELIBERATION N° 2024-17</b> .....	21
<b>18- CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ENEDIS ET LA VILLE DE VALENTIGNEY POUR RACCORDEMENT ELECTRIQUE RUE VICTOR HUGO – AUTORISATION DE SIGNATURE- DELIBERATION N° 2024-18</b> .....	22
<b>19-MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS -DELIBERATION N° 2024-19</b> .....	22
<b>20- CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS- DELIBERATION N° 2024-20</b> .....	23
<b>21- CESSION D'UN VEHICULE DE TYPE NACELLE POIDS LOURDS IMMATRICULE 580 XH 25- DELIBERATION N° 2024-21</b> .....	23
<b>22-OPERATION VALENTIGNEY PREND DES COULEURS : ATTRIBUTION D'AIDES A LA RESTAURATION DE FAÇADES- DELIBERATION N° 2024-22</b> .....	24
<b>LA SEANCE EST LEVEE A 20H30</b> .....	24

## ETAT DE PRESENCE

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 06 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

### Délibération 2024-01

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 25

Nbre de suffrages exprimés : 28

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA. Claudia FERNANDES.. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL Claude-Françoise SAUMIER Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEL.

**Excusés 3:** MM. Arnaud JACQUOT, Gérard PATEREK, Jean-François HEIL.

**Absents 5 :**MM. Mmes Séverine DIRAND, Nadine MERCIER. Valère NEDEY, Jean-Louis RENGGLI, Saniyé AKDEMIR

**Pouvoirs 3:** Arnaud JACQUOT pouvoir à Anne-Lise GARCIA  
Gérard PATEREK pouvoir à Philippe GAUTIER  
Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA.

### Délibérations 2024-02 à 2024-03 / 2024-09 à 2024-11/ 2024-14/ 2024-18 à 2024-22

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 26

Nbre de suffrages exprimés : 29

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA. Claudia FERNANDES.. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL Claude-Françoise SAUMIER Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

**Excusés 3:** MM. Arnaud JACQUOT, Gérard PATEREK, Jean-François HEIL.

**Absents 4 :** MM. Mmes Séverine DIRAND, Nadine MERCIER. Valère NEDEY, Jean-Louis RENGGLI.

**Pouvoirs 3 :** Arnaud JACQUOT pouvoir à Anne-Lise GARCIA  
Gérard PATEREK pouvoir à Philippe GAUTIER  
Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA.

<b>Délibération 2024-04</b>	<b>Présents :</b> MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA . Claudia FERNANDES.. Thierry MAILLOT. . Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL Claude-Françoise SAUMIER Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Saniyé AKDEMIR. Omar RABEL.
<b>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</b>	
<b>Nbre de membres présents : 23</b>	Mme Martine MICHAUD, MM Denis NEDEZ, Jean-Claude HERARD sortent pour le vote de ce point.
<b>Nbre de suffrages exprimés : 26</b>	<b>Excusés 3:</b> MM. Arnaud JACQUOT, Gérard PATEREK, Jean-François HEIL. <b>Absents 4 :</b> MM. Mmes Séverine DIRAND, Nadine MERCIER. Valère NEDEY, Jean-Louis RENGGLI. <b>Pouvoirs 3:</b> Arnaud JACQUOT pouvoir à Anne-Lise GARCIA Gérard PATEREK pouvoir à Philippe GAUTIER Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA.

<b>Délibération 2024-05</b>	<b>Présents :</b> MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA . Claudia FERNANDES.. Thierry MAILLOT. . Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL Claude-Françoise SAUMIER Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Saniyé AKDEMIR. Omar RABEL.
<b>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</b>	
<b>Nbre de membres présents : 26</b>	Neutralisation du vote par procuration de M. Gérard PATEREK
<b>Nbre de suffrages exprimés : 28</b>	<b>Excusés 3:</b> MM. Arnaud JACQUOT, Gérard PATEREK, Jean-François HEIL. <b>Absents 4:</b> MM. Mmes Séverine DIRAND, Nadine MERCIER. Valère NEDEY, Jean-Louis RENGGLI. <b>Pouvoirs 3 :</b> Arnaud JACQUOT pouvoir à Anne-Lise GARCIA Gérard PATEREK pouvoir à Philippe GAUTIER Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA.

**Délibération 2024-06**

**Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Nbre de membres présents : 23**

**Nbre de suffrages exprimés : 25**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA. Claudia FERNANDES.. Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL Claude-Françoise SAUMIER Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Saniyé AKDEMIR. Omar RABEL.

M. Denis NEDEZ, M. Jean-Claude HERARD, Mme Martine MICHAUD, sortent pour le vote de ce point et neutralisation du vote par procuration de M. Gérard PATEREK

**Excusés 3:** MM. Arnaud JACQUOT, Gérard PATEREK, Jean-François HEIL.

**Absents 4:** MM. Mmes Séverine DIRAND, Nadine MERCIER. Valère NEDEY, Jean-Louis RENGGLI.

**Pouvoirs 3:** Arnaud JACQUOT pouvoir à Anne-Lise GARCIA  
Gérard PATEREK pouvoir à Philippe GAUTIER  
Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA.

**Délibération 2024-07**

**Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Nbre de membres présents : 24**

**Nbre de suffrages exprimés : 27**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA. Claudia FERNANDES.. Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL Claude-Françoise SAUMIER Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Saniyé AKDEMIR. Omar RABEL.

M. Daniel FERNANDES, Mme Claudia FERNANDES sortent pour le vote de ce point

**Excusés 3:** MM. Arnaud JACQUOT, Gérard PATEREK, Jean-François HEIL.

**Absents 4:** MM. Mmes Séverine DIRAND, Nadine MERCIER. Valère NEDEY, Jean-Louis RENGGLI.

**Pouvoirs 3:** Arnaud JACQUOT pouvoir à Anne-Lise GARCIA  
Gérard PATEREK pouvoir à Philippe GAUTIER  
Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA.

<b>Délibération 2024-08</b>	<p><b>Présents :</b> MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA . Claudia FERNANDES.. Thierry MAILLOT. . Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL Claude-Françoise SAUMIER Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Saniyé AKDEMIR. Omar RABEL.</p>
<b>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</b>	<p>M. Daniel FERNANDES, Mmes Martine MICHAUD, Claudia FERNANDES sortent pour le vote de ce point</p>
<b>Nbre de membres présents : 23</b>	<p><b>Excusés 3:</b> MM. Arnaud JACQUOT, Gérard PATEREK, Jean-François HEIL.</p>
<b>Nbre de suffrages exprimés : 26</b>	<p><b>Absents 4:</b> Mmes MM. Séverine DIRAND, Nadine MERCIER. Valère NEDEY, Jean-Louis RENGGLI.</p>
	<p><b>Pouvoirs 3:</b> Arnaud JACQUOT pouvoir à Anne-Lise GARCIA Gérard PATEREK pouvoir à Philippe GAUTIER Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA.</p>

<b>Délibération 2024-12</b>	<p><b>Présents :</b> MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA . Claudia FERNANDES.. Thierry MAILLOT. . Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL Claude-Françoise SAUMIER Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Saniyé AKDEMIR. Omar RABEL.</p>
<b>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</b>	<p>Mmes Stéphanie GAUTIER, Martine MICHAUD sortent pour le vote de ce point</p>
<b>Nbre de membres présents : 24</b>	<p><b>Excusés 3:</b> MM. Arnaud JACQUOT, Gérard PATEREK, Jean-François HEIL.</p>
<b>Nbre de suffrages exprimés : 27</b>	<p><b>Absents 4:</b> Mmes MM. Séverine DIRAND, Nadine MERCIER. Valère NEDEY, Jean-Louis RENGGLI.</p>
	<p><b>Pouvoirs 3:</b> Arnaud JACQUOT pouvoir à Anne-Lise GARCIA Gérard PATEREK pouvoir à Philippe GAUTIER Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA.</p>

**Délibération 2024-13**

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 24

Nbre de suffrages exprimés : 27

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA . Claudia FERNANDES.. Thierry MAILLOT. . Marie HUGONIoT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL Claude-Françoise SAUMIER Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Saniyé AKDEMIR. Omar RABEL.

Mmes Martine MICHAUD, Marie HUGONIoT sortent pour le vote de ce point

**Excusés 3:** MM. Arnaud JACQUOT, Gérard PATEREK, Jean-François HEIL.

**Absents 4:** Mmes MM. Séverine DIRAND, Nadine MERCIER. Valère NEDEY, Jean-Louis RENGGLI.

**Pouvoirs 3:** Arnaud JACQUOT pouvoir à Anne-Lise GARCIA  
Gérard PATEREK pouvoir à Philippe GAUTIER  
Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA.

**Délibération 2024-15**

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 22

Nbre de suffrages exprimés : 25

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA . Claudia FERNANDES.. Thierry MAILLOT. . Marie HUGONIoT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL Claude-Françoise SAUMIER Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Saniyé AKDEMIR. Omar RABEL.

Mmes Maud PELISSIER, Lise VURPILLOT, Georgette CUENOT, M. Nourreddine DRAYAF sortent pour le vote de ce point

**Excusés 3:** MM. Arnaud JACQUOT, Gérard PATEREK, Jean-François HEIL.

**Absents 4:** Mmes MM. Séverine DIRAND, Nadine MERCIER. Valère NEDEY, Jean-Louis RENGGLI.

**Pouvoirs 3:** Arnaud JACQUOT pouvoir à Anne-Lise GARCIA  
Gérard PATEREK pouvoir à Philippe GAUTIER  
Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA.

<b>Délibération 2024-16</b>	<b>Présents :</b> MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA . Claudia FERNANDES.. Thierry MAILLOT. . Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL Claude-Françoise SAUMIER Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Saniyé AKDEMIR. Omar RABEL.
<b>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</b>	
<b>Nbre de membres présents : 24</b>	Mmes Maud PELISSIER, Claude-Françoise SAUMIER sortent pour le vote de ce point
<b>Nbre de suffrages exprimés : 27</b>	<b>Excusés 3:</b> MM. Arnaud JACQUOT, Gérard PATEREK, Jean-François HEIL. <b>Absents 4:</b> Mmes MM. Séverine DIRAND, Nadine MERCIER. Valère NEDEY, Jean-Louis RENGGLI. <b>Pouvoirs 3:</b> Arnaud JACQUOT pouvoir à Anne-Lise GARCIA Gérard PATEREK pouvoir à Philippe GAUTIER Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA.

<b>Délibération 2024-17</b>	<b>Présents :</b> MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA . Claudia FERNANDES.. Thierry MAILLOT. . Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL Claude-Françoise SAUMIER Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Saniyé AKDEMIR. Omar RABEL.
<b>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33</b>	
<b>Nbre de membres présents : 24</b>	Mmes Martine MICHAUD, Lise VURPILLOT sortent pour le vote de ce point.
<b>Nbre de suffrages exprimés : 27</b>	<b>Excusés 3:</b> MM. Arnaud JACQUOT, Gérard PATEREK, Jean-François HEIL. <b>Absents 4:</b> Mmes MM. Séverine DIRAND, Nadine MERCIER. Valère NEDEY, Jean-Louis RENGGLI. <b>Pouvoirs 3:</b> Arnaud JACQUOT pouvoir à Anne-Lise GARCIA Gérard PATEREK pouvoir à Philippe GAUTIER Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA.

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 29 février 2024

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Jean-Claude HERARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



## **ADOPTION DES COMPTES RENDUS**

Le Procès-Verbal de la séance du 13 décembre 2023 est adopté à L'UNANIMITE des voix présentes et représentées.

## **RAPPORT DE PRESENTATION INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR**

1. Remplacement d'un conseiller municipal au sein d'une commission
2. Modification du nombre d'adjoints suite à la démission de Madame Séverine DIRAND de ses fonctions d'Adjointe au Maire et de conseillère municipale
3. Remplacement dans différentes instances suite à la démission de Madame Séverine DIRAND
4. Orientations budgétaires 2024
5. Subventions 2024 aux associations
6. Demande de financement projet «Valentigney : fêtes les jeux ».
7. Remplacement de l'horloge du temple/demande de participation financière
8. Cotisations et adhésions 2024
9. Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté
10. Renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens entre la Ville et :
  - le Centre social Georges Massacrier
  - les Francas du Doubs éducatifs et solidaires
  - la Maison pour tous de Valentigney
11. Convention de servitudes entre Enedis et la ville de Valentigney pour raccordement électrique rue Victor Hugo – autorisation de signature
12. Modification du tableau des emplois permanents
13. Création d'emplois non-permanents
14. Cession d'un véhicule de type nacelle poids lourds immatricule 580 XH 25
15. Opération Valentigney prend des couleurs : attribution d'aides à la restauration de façades

## **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS**

### **RESILIATION D'UN BAIL D'HABITATION SIS 2 GRANDE RUE A VALENTIGNEY**

- **Décision du maire n°2023-32 relative à la résiliation d'un bail d'habitation sis 2 Grande rue à VALENTIGNEY.** Vu le bail d'habitation passé avec Monsieur BRUNO Gildo 2 Grande rue à VALENTIGNEY. Considérant l'état des lieux satisfaisant, il est mis fin au bail d'habitation à compter du 30 novembre 2023.

### **LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SIS AU LIEUDIT « DERRIERE VILLERS » A VALENTIGNEY**

- **Décision du maire n°2024-01 relative à la location d'une parcelle de terrain sis au lieudit «Derrière Villers» à VALENTIGNEY.** Considérant la demande de Mme LINGELSER Cécile, domiciliée 54 rue « Aux Fourneaux » à VALENTIGNEY, de renouveler la location d'une parcelle de terrain sis au lieudit «Derrière Villers» à VALENTIGNEY cadastrée section AL n°335 d'une superficie de 2 686 m<sup>2</sup>, il est décidé de lui louer la parcelle susmentionnée à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2024.

**ALIENATION DE GRE A GRE D'UN BIEN MOBILIER – VENTE D'UNE SALEUSE DE DENEIGEMENT**

- **Décision du maire n° 2024-02 relative à l'aliénation de gré à gré d'un bien mobilier – Vente d'une saleuse de déneigement.** Vu que la Ville est propriétaire d'une saleuse de déneigement de marque ACOMETIS. Considérant que la Ville a mis en vente ledit bien sur le site Agorastore. Considérant que la meilleure offre a été faite par Monsieur ENE Florin, (Soseau Giurgiului nr.88 à 1 DECEMBRIE 077005 ROUMANIE), la Ville a décidé de lui céder pour un montant de 1 338.00 €.

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE -MAINTENANCE ET CONTROLE TECHNIQUE DES ASCENSEURS,MONTE-CHARGE, TABLE ELEVATRICE, ELEVATEURS PMR ET PORTES AUTOMATIQUES DE LA VILLE DE VALENTIGNEY 2024-2028**

Marché à Procédure Adaptée				
Date Lancement Consultation		09/01/2024		
Date de réception des Offres		30/01/2024		
N° Décision	N° Lot	Marché	Entreprise Retenue	Prix €uros TTC
2024-03		Maintenance et contrôle technique des ascenseurs, monte-charge, table élévatrice, élévateurs PMR et portes automatiques de la ville de Valentigney 2024-2028	ILEX ASCENSEURS-2MA ( Parc d'Activités Les Courts Cantons4 rue Etienne VIENOT, 25200 MONTBELIARD)	31 281.68 €

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE ETB OPC RELATIVES A L'AMENAGEMENT DE DEUX CELLULES COMMERCIALES DANS L'EX SALLE DE TRI POSTALE**

Marché à Procédure Adaptée				
Date Lancement Consultation		16/01/2023		
Date de réception des Offres		30/01/2023		
N° Décision	N° Lot	Marché	Entreprise Retenue	Prix €uros TTC
2023-01	1	Plâtrerie - peinture	ITINERAIRES ARCHITECTURE(7 Faubourg de Montbéliard - 90000 BELFORT)	16 200.00 €

**MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES N°63 DENOMME « DROITS DE PLACE » ET ABROGATION DE TOUS LES ACTES ANTERIEURS**

- **Décision du maire n° 2023-02 relative à la modification de la régie de recettes n°63 dénommée « Droits de place » et abrogation de tous les actes antérieurs.** Considérant la nécessité d'acter la création d'une régie par décision municipale et la nécessaire revalorisation du montant maximum de l'encaisse. Il est décidé l'institution d'une régie de recettes auprès du service de la Police Municipale et de fixer le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver à 7 600 €. Tous les actes antérieurs de la régie « Droits de Place » sont abrogés.

## **ALIENATION DE GRE A GRE D'UN BIEN MOBILIER – VENTE D'UN VEHICULE TYPE UTILITAIRE IMMATRICULE 3356 ZC 25**

➤ **Décision du maire n° 2023-03 relative à l'aliénation de gré à gré d'un bien mobilier – Vente d'un véhicule type utilitaire immatriculé 3356 ZC 25.** La Ville a décidé de céder au plus offrant un véhicule type utilitaire CITROEN JUMPER devenu obsolète. Considérant que la meilleure offre a été faite par Monsieur Alexandre BALDINI, représentant de la société FBA AUTOMOBILES (1 avenue Keller, 25400 ARBOUANS), la Ville a décidé de lui céder pour un montant de 300 €.

## **OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Exposé des rapports, le quorum est atteint, l'Assemblée peut donc délibérer valablement.*

## **1- REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN D'UNE COMMISSION- Délibération n° 2024-01**

Monsieur le Maire informe que par courrier du 16 janvier 2024, Monsieur Claude STIQUEL, a démissionné de son mandat de conseiller municipal. Cette démission est définitive et Madame la sous-préfète de Montbéliard en a été informée.

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, Monsieur Daniel FERNANDES, suivant immédiat sur la liste « Valentigney 2026 », est installé en qualité de conseiller municipal.

Ce dernier siègera au sein de la commission au sein de laquelle Monsieur Claude STIQUEL avait été désigné dans le respect de la représentation proportionnelle :

### ➤ **CA Association Logements des Populations Défavorisées (ALPD)**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **PREND ACTE** du remplacement de Monsieur Claude STIQUEL par Monsieur Daniel FERNANDES au sein de la commission citée ci-dessus.

## **2- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024- Délibération n° 2024-02**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 17 du règlement intérieur du Conseil Municipal, il est stipulé que le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal.

Conformément à l'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de dix semaines précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Ce débat a lieu en séance publique et après inscription à l'ordre du jour. Une délibération enregistrée au procès-verbal de la séance constatera la tenue des débats.

Ont pris part au débat les 26 conseillers présents,

Madame Saumier indique qu'à ce stade de l'élaboration du budget 2024, le groupe retient la volonté de la Municipalité de ne pas augmenter la pression fiscale tout en faisant remarquer que les bases locatives augmenteront de 3.9%. Pour autant, d'autres points posent questions :

- Le recours à l'emprunt : Un recours à l'emprunt de 1 200 000 € est annoncé qui aura pour conséquence naturellement une augmentation de la dette par habitant. L'argument évoqué par Monsieur le Maire d'un ratio toujours en dessous de la moyenne nationale n'est pas suffisant pour rassurer le groupe selon les dires de Madame Saumier.
- Le recrutement de 13 personnes titulaires supplémentaires aura pour effet certainement d'améliorer le rendu des services
- Prime maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires : Madame Saumier rappelle que cette demande avait déjà été abordée lors d'un précédent conseil. A cette occasion, il avait été indiqué par Monsieur le Maire que les premières estimations réalisées faisaient état d'une enveloppe de 70 000 €. Madame Saumier entend l'argument présenté par Monsieur le Maire lors du dernier conseil qui précisait que les fonctionnaires avaient fait l'objet de différentes mesures de revalorisation salariales depuis 1 an ½. Pour autant, il s'agissait juste par ces mesures de répondre au blocage du point d'indice qui était effectif depuis 10 ans. Cette dernière indique que la Ville ne peut plus faire la sourde d'oreilles sur le sujet sachant que le niveau de rémunération des agents est aussi un élément d'attractivité.
- Exonération de la Taxe Foncière pour tenir compte de la performance énergétique : Madame SAUMIER indique que cette question avait été présentée lors du précédent conseil municipal mais qu'elle n'avait pas été débattue.

Sur la question de l'emprunt, Monsieur le Maire indique regretter une nouvelle fois que Madame SAUMIER n'ait toujours pas compris qu'il ne s'agissait pas d'un emprunt « ferme » mais d'une prévision d'emprunt. Pour rappel sur 2023, aucun n'emprunt n'a été réalisé alors que le DOB en prévoyait un. Ce dernier précise par ailleurs que la prévision d'emprunt ne porte que sur les AP/CP, pour le reste le financement est assuré sur nos fonds propres. Il aurait été préférable de communiquer sur le doublement de notre CAF plutôt que de s'enliser chaque année sur le débat stérile de la mobilisation potentielle de l'emprunt. Monsieur le Maire fait remarquer à Madame SAUMIER qu'elle se dit régulièrement inquiète sur la question de l'emprunt alors que la situation financière de la Ville s'améliore. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, comment le dire autrement ?

Pour ce qui concerne la remarque concernant le recrutement de 13 personnes supplémentaires, Monsieur le Maire espère qu'il n'a pas échappé à Madame SAUMIER que sur l'exercice précédent ce sont 13 postes qui n'ont pas été remplacés...

Sur la question de la prime de maintien du pouvoir d'achat, toutes les explications ont déjà été communiquées sur le sujet. Une discussion s'est engagée avec les syndicats où tout a été dit. La Ville ne saurait aujourd'hui supporter une dépense de 70 000 € sachant que les différentes revalorisations financières accordées aux agents, ce qui est par ailleurs une très bonne chose pour les agents, ont représenté une enveloppe de 500 000€ pour la Ville.

Enfin, concernant l'abattement de taxe foncière, Monsieur le Maire indique à Madame SAUMIER avoir déjà répondu à cette question. Il n'est pas concevable aujourd'hui d'exonérer les personnes qui aujourd'hui ont la capacité financière pour supporter ces travaux.

Sur le DOB, Monsieur le Maire note d'une manière générale que les dépenses sont très limitées et que les recettes progressent. Ce dernier remercie Madame SAUMIER d'avoir précisé que la pression fiscale ne sera pas augmentée ; l'optimisation sera privilégiée afin d'éviter une augmentation de la fiscalité.

Pour ce qui concerne l'investissement, oui la volonté de la Ville est d'investir ; une Ville qui n'investit pas est une ville qui se meurt. Monsieur le Maire fait remarquer à Madame Saumier que si la Ville affichait un endettement important, il serait légitime de s'inquiéter mais ce n'est pas le cas !

Ne rien faire ce n'est pas la politique de la maison, alors oui la Ville va continuer à investir et on ne sera pas d'accord sur la question.

Monsieur le Maire indique que la présentation faite par l'Adjoint est parfaitement claire. Nous présentons aujourd'hui un programme d'investissement à la hauteur des attentes des boroillots ; La prévision est bien dimensionnée avec une CAF qui a doublé. Monsieur le Maire se dit prudent et indique qu'il sera en mesure de le prouver.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **RECONNAIT** avoir engagé un débat large et ouvert sur la base du document annexé à la présente délibération qui leur a été préalablement adressé conformément aux conditions fixées par l'article L. 2121-12 du CGCT.

### **3- SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS- Délibération n° 2024-03**

Monsieur le Maire expose que les Associations de Valentigney ont la possibilité, chaque année de solliciter une subvention jusqu'au 31 janvier de l'année en cours.

Madame SAUMIER regrette de lire que la subvention à l'association « Sésame Autisme » diminue sans qu'il n'y ait plus de critères que ça, sans objectivité.

En réponse Monsieur le Maire fait remarquer que Madame Saumier a oublié de mentionner que d'autres subventions progressent.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **ACCORDE** les subventions suivantes sur l'exercice 2024.

<b>Imputation</b>	<b>Association</b>	<b>Subvention 2023</b>	<b>Subvention 2024</b>
65748-632	ACAV	8000.00	5000.00
65748.024	Association des anciens combattants	150.00	150.00
65748.024	Ateliers Brod' Art	0.00	150.00
65748.4238	Club 3ème Age Bruyères	650,00	680.00
65748.4238	Club Belon	400,00	400.00
65748.12	Amicale des Sapeurs-Pompiers	200,00	200.00
65748.414	Sésame Autisme	350,00	200.00
65748.414	La Croix Bleue	0.00	150.00
65748.414	Don du Sang	75.00	150.00
65748.420	Valentin Haüy	150.00	150.00
65748.414	SOS Amitié	350,00	350.00
65748.76	AAPPMA	150,00	150.00
65748.76	Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard	150,00	150.00
65748.311	Eurocuivres	1500.00	1 500.00
<b>TOTAL</b>		<b>12 125.00</b>	<b>9 380.00</b>

#### 4- SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION VILLE VILLAGE NATURE - FONCTIONNEMENT - Délibération n° 2024-04

Monsieur le Maire rappelle que les Associations de Valentigney ont la possibilité, chaque année de solliciter une subvention jusqu'au 31 janvier de l'année en cours.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **DECIDE** d'attribuer la subvention suivante sur l'exercice 2024 :

Imputation	Association	Subvention 2023	Subvention 2024	Décision du Conseil Municipal
65748.76	VVN : Ville Village Nature - Fonctionnement	815,00	900,00	<b>UNANIMITE</b> (Mme MICHAUD, MM NEDEZ, HERARD quittent la séance)
<b>TOTAL</b>		815,00	900,00	

#### 5- SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION VILLE VILLAGE NATURE -MUSEE- Délibération n° 2024-05

Monsieur le Maire rappelle que les Associations de Valentigney ont la possibilité, chaque année de solliciter une subvention jusqu'au 31 janvier de l'année en cours.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **DECIDE** d'attribuer la subvention suivante sur l'exercice 2024 :

Imputation	Association	Subvention 2023	Subvention 2024	Décision du Conseil Municipal
65748.76	VVN : Ville Village Nature - Musée	2 920,00	2 920,00	<b>UNANIMITE</b> (Neutralisation du vote par procuration de M. Gérard PATEREK)
<b>TOTAL</b>		2 920,00	2 920,00	

#### 6- SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A VILLE VILLAGE NATURE POUR LE MUSEE DE LA PAYSANNERIE- Délibération n° 2024-06

Monsieur le Maire rappelle que depuis octobre 1992, date officielle de son inauguration, le Musée de la Paysannerie et des Vieux métiers de Valentigney est géré par l'association Ville Village Nature.

Depuis 2018, l'association a entrepris des travaux visant à l'aménagement et la rénovation du musée dont la remise aux normes de l'éclairage (rails et spots) en remplaçant le matériel obsolète par du matériel plus performant et surtout plus économique.

Le financement de ces travaux a été permis grâce au versement de subventions exceptionnelles par la Ville de Valentigney sur la période 2018-2022, à hauteur de 14 314 €.

Dans le prolongement de ces travaux, l'association sollicite sur l'exercice 2024, le versement d'une subvention exceptionnelle de **5 252 €** pour le financement des travaux suivants :

Imputation	Association	Objets	Montants	Subvention 2024
65748-76	Musée Paysannerie et des Vieux Métiers	Signalétique intérieure et extérieure	1 500.00	5 252.00 €
		Rénovation éclairage et prises électriques suite	3 060.00	
		Installation détection pour économie d'énergie	490.00	
		Etiqueteuse pour marquage objets de l'inventaire	200.00	

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE (M. Denis NEDEZ, M. Jean-Claude HERARD, Mme Martine MICHAUD sortent pour le vote de ce point et neutralisation du vote par procuration de M. Gérard PATEREK)** des voix présentes et représentées, **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de **5 252** euros à l'association Ville Village Nature pour l'achat du matériel précité.

#### **7- SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION CULTURELLE RECREATIVE PORTUGAISE DE VALENTIGNEY- Délibération n° 2024-07**

Monsieur le Maire rappelle que les Associations de Valentigney ont la possibilité, chaque année de solliciter une subvention jusqu'au 31 janvier de l'année en cours.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **DECIDE** d'attribuer la subvention suivante sur l'exercice 2024 :

Imputation	Association	Subvention 2023	Subvention 2024	Décision du Conseil Municipal
65748.311	Association Culturelle Récréative Portugaise de Valentigney	200,00	500,00	UNANIMITE (M. Daniel FERNANDES, Mme Claudia FERNANDES quittent la séance)
<b>TOTAL</b>		200,00	500,00	

**8- SUBVENTION 2024 AU COMITE DES FETES DE VALENTIGNEY-  
Délibération n° 2024-08**

Monsieur le Maire rappelle que les Associations de Valentigney ont la possibilité, chaque année de solliciter une subvention jusqu'au 31 janvier de l'année en cours.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **DECIDE** d'attribuer la subvention suivante sur l'exercice 2024 :

<b>Imputation</b>	<b>Association</b>	<b>Subvention 2023</b>	<b>Subvention 2024</b>	<b>Décision du Conseil Municipal</b>
65748.025	Comité des fêtes	1 000.00	1 500.00	UNANIMITE (M. Daniel FERNANDES, Mmes Martine MICHAUD, Claudia FERNANDES sortent pour le vote de ce point)
<b>TOTAL</b>		<b>1 000,00</b>	<b>1 500.00</b>	

**09-DEMANDE DE FINANCEMENT PROJET «Valentigney : Fête les Jeux»-  
Délibération n° 2024-09**

Monsieur le Maire expose que l'année 2024, marque le retour des Jeux Olympiques d'été en France.

Souhaitant pleinement s'associer à cette année de festivités sportives, la Ville de Valentigney souhaite inscrire ses événements culturels et sportifs sous l'angle des JO.

La Ville entend ainsi s'inscrire dans le dispositif mis en place par l'organisation Paris 2024 via l'appel à projets Impact 2024 en proposant le programme suivant :

- L'exposition de la Casden : « Sports, Histoire et Citoyenneté » que nous avons acquise l'an dernier sera proposée aux clubs de Valentigney qui voudront l'utiliser lors de leurs événements sportifs.
- En mars 2024, lors de la Semaine de la Langue Française, c'est à l'aspect sport cérébral que nous nous intéresserons. Le thème : « Tous sur le Podium » choisi par le Ministère de la culture pour cette année 2024, nous invitera à découvrir, avec les écoles, le vocabulaire du sport. (Dis-moi dix mots). De plus, nous organiserons des Olympiades des Jeux de Lettres.
- En Juin, à l'occasion de notre fête sportive des écoles, ce sont des « Champions » qui viendront à la rencontre des élèves de Valentigney.
- En septembre notre challenge « Santé Senior » sera enrichi d'événements en lien avec le J.O. Conférences, aspects paralympique (à définir)
- Enfin en décembre c'est notre Tournoi de Judo, organisé par le Judo Club de Valentigney qui prendra une dynamique olympique.



Le plan de financement du projet fait état d'une dépense de 18 000 € se décomposant comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Accueil de sportifs « vedettes » sur les événements	8 000 €	Impact 2024	10 000 €
Hébergement/Restauration	1 500 €	Sponsors	1 000 €
Communication	1 500 €	Sponsoring autre	1 000 €
Location de matériel	1 000 €		
Accompagnement pédagogique	3 000 €	<i>Contributions volontaires en nature</i>	
Aide à la mobilité (aspects paralympique)	2 000 €	Ville de Valentigney	4 000 €
logistique des événements /	1 000 €	Evolity (Aide à la mobilité)	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 000 €</b>		<b>18 000 €</b>

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet, dans le cadre de Paris 2024 et de solliciter à ce titre une subvention de 10 000 €.

#### **10- REMPLACEMENT DE L'HORLOGE DU TEMPLE/DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE- Délibération n° 2024-10**

Monsieur le Maire expose que l'horloge du Temple, en raison de son importance historique et culturelle, occupe une place significative au cœur de notre communauté.

Son entretien régulier, notamment le remontage du système mécanique était jusqu'à présent, assuré par deux paroissiens dévoués, qui arrivent désormais à un âge avancé et qui peinent à gravir l'échelle de meunier qui donne accès, dans le clocher, au mouvement mécanique, avec le risque de chute que cela représente.

Afin de pallier cette problématique, il est envisagé le remplacement de l'horloge mécanique actuelle par un modèle électrique plus facile à entretenir.

Le devis présenté par les Etablissements PRETRE à Mamirole fait état d'une dépense de 8 799.60 € HT.

Madame SAUMIER indique qu'en commission des finances elle avait demandé à ce que la question soit examinée par la Préfecture. Cette dernière se félicite que ce point ait été débattu en commission permettant ainsi de le vérifier.

Monsieur le Maire indique pour sa part qu'il n'avait pas beaucoup de doutes sur la question mais qu'il a néanmoins fait l'exercice sans qu'il n'y ait eu besoin de solliciter la Préfecture puisque la Ville est propriétaire de l'horloge du Temple depuis 1898.

En réponse, Madame SAUMIER indique qu'il n'y avait aucun malentendu sur le fond du dossier, il s'agissait juste d'une vérification. Cette dernière se dit satisfaite que la Ville ait découvert qu'elle était propriétaire de l'horloge. Se pose alors la question de savoir comment il est possible de subventionner quelque chose qui nous appartient ?

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucun obstacle à participer pour la Ville a des travaux qu'une association entend porter quand bien même elle n'en est pas propriétaire.

Ce dernier précise en avoir informé personnellement Monsieur MOSSINA avant la tenue du conseil municipal qui a indiqué que nous étions dans les clous quand bien même la Ville n'en aurait pas été propriétaire.

En réaction Madame Saumier demande à Monsieur le Maire de bien vouloir à l'avenir la contacter personnellement en sa qualité de chef de file du groupe d'opposition. Ce à quoi Monsieur le Maire a répondu que Monsieur MOSSINA était le premier numéro dans ses contacts.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** le versement d'une participation financière à hauteur de 1 500 € pour le financement de ce projet.

#### **11- COTISATIONS ET ADHESIONS 2024- Délibération n° 2024-11**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Valentigney développe des actions de partenariat avec de nombreux organismes dans divers domaines tels que le développement économique, la culture, le tourisme, le social, la sécurité.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'adhésion 2024 au **RFVVA** (Réseau Francophone des Villes Amis des Aînés), à la **SEM** (Société d'émulation du Pays de Montbéliard), à l'**AMR25** (Association des maires ruraux du Doubs) et à l'**UFR** (Université ouverte de Franche-Comté).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'engagement des dépenses correspondantes au titre de l'année 2024 pour :

- **Le RFVAA : 350.00 €**, barème de 5 000 à 20 000 habitants, (Pour mémoire : 350.00 € en 2023)
- **La Société d'émulation : 31.00 €** (Pour mémoire : 31.00 € en 2023).
- **L'AMR25 : 150.00 €**, forfait communes de plus de 1 000 habitants.
- **L'UFR : 92.00 €**, soit 50.00 € de droits d'inscriptions à l'Université ouverte + 42.00 € de frais d'adhésion à l'ADAUO (Association pour le développement des activités de l'Université ouverte).

#### **12- ADHESIONS 2024 A L'AHS-ASSOCIATION HYGIENE SOCIALE DE FRANCHE-COMTE- Délibération n° 2024-12**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Valentigney développe des actions de partenariat avec de nombreux organismes dans divers domaines tels que le développement économique, la culture, le tourisme, le social, la sécurité.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** (Mmes Stéphanie GAUTIER, Martine MICHAUD sortent pour le vote de ce point), des voix présentes et représentées,

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'adhésion 2024 à l'**AHS** (Association hygiène sociale de Franche-Comté, ex ALTAU),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'engagement des dépenses correspondantes au titre de l'année 2024 pour :

- **L'AHS : 5 588.00 €**, soit 0.51 € /habitants (Pour mémoire : 5 643.00 € en 2023)

### **13- ADHESIONS 2024 A L'ADÈC -ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU PAYS DE MONTBELIARD-Délibération n° 2024-13**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Valentigney développe des actions de partenariat avec de nombreux organismes dans divers domaines tels que le développement économique, la culture, le tourisme, le social, la sécurité.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** (Mmes Martine MICHAUD, Marie HUGONIOT sortent pour le vote de ce point) des voix présentes et représentées,

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'adhésion 2024 à l'ADÈC (Association de Développement Culturel du Pays de Montbéliard).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'engagement des dépenses correspondantes au titre de l'année 2024 pour :

- **L'ADÈC : 5 478.00 €**, soit 0.50 €/habitants  
(Pour mémoire : 5 532.50 € en 2023)

### **14- ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'ACHAT D'ENERGIES ET LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE- DELIBERATION N°2024-14**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2018-158 du 19 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la commune de Valentigney au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, mis en place par les 8 syndicats d'énergie de la région Bourgogne – Franche-Comté suivants :

- Le SYDED (Syndicat mixte d'Energies du Doubs),
- Le SYDESL (Syndicat Départemental Energie Saône et Loire),
- Le SIDEC DU Jura (Syndicat mixte d'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura,
- Le SIED 70 (Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône),
- TERRITOIRE D'ENERGIE 90,
- Le SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne)
- Le SICECO (Syndicat Intercommunal d'Energie de Côte d'Or)
- Le SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre).

Ce groupement de commandes, coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), regroupait 2071 membres début 2023. Il est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31 décembre 2025 pour l'électricité, et le 31 décembre 2027 pour le gaz naturel.

Ces huit syndicats d'énergie proposent un nouveau groupement de commandes aux membres du groupement actuel afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour l'électricité, et du 1<sup>er</sup> janvier 2028 pour le gaz naturel. Ce nouveau groupement permettra notamment de recourir à de nouvelles modalités d'achat, à savoir les contrats de vente direct entre producteurs et consommateurs, ou encore la fourniture du complément d'électricité des projets d'autoconsommation.

Le coordonnateur du groupement reste le SIEEEN. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines de la fourniture d'énergies et de services associés.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. La Commission d'Appel d'Offres de groupement sera celle du SIEEEN, coordonnateur du groupement.

La liste des contrats concernés par ce groupement de commandes est annexée à la présente délibération.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la Ville de Valentigney en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Valentigney, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **INTEGRE** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,
- **PREVOIT** dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- **DONNE mandat** au SYDED, coordonnateur et gestionnaire pour les membres du département du Doubs, pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
- **DONNE mandat** au coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la Ville de Valentigney dans le cadre de la convention constitutive.

**15- RENOUELEMENT DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE SOCIAL GEORGES MASSACRIER**  
**-Délibération n° 2024-15**

Monsieur le Maire informe que dans un souci de transparence financière et de clarification des relations entre les personnes publiques et les associations, la conclusion d'une convention de subventionnement, également appelée convention d'objectifs et de moyens, est obligatoire au-delà d'un montant établi à 23 000 euros annuels.

L'association Centre Social Georges MASSACRIER, est concernée par le renouvellement de sa convention.

Cette structure participe à l'animation de la vie sociale et culturelle de la Ville et contribue aux actions municipales par les projets qu'elle développe sur le territoire communal.

La Ville de Valentigney, considérant les démarches de cette entité complémentaire de sa politique municipale, décide de soutenir financièrement et matériellement les projets proposés.

Les actions qui seront mises en œuvre et leurs conditions de réalisation font l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2024 - 2027.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** (Mmes Maud PELISSIER, Lise VURPILLOT, Georgette CUENOT, M. Nourreddine DRAYAF sortent pour le vote de ce point) des voix présentes et représentées, **SIGNE** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et le Centre Social Georges MASSACRIER.

**16- RENOUELEMENT DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET LES FRANCAS DU DOUBS ÉDUCATIFS ET SOLIDAIRES-Délibération n° 2024-16**

Monsieur le Maire informe que dans un souci de transparence financière et de clarification des relations entre les personnes publiques et les associations, la conclusion d'une convention de subventionnement, également appelée convention d'objectifs et de moyens, est obligatoire au-delà d'un montant établi à 23 000 euros annuels.

L'association Francas du Doubs Éducatifs et Solidaires est concernée par le renouvellement de sa convention.

Cette structure participe à l'animation de la vie sociale et culturelle de la Ville et contribue aux actions municipales par les projets qu'elle développe sur le territoire communal.

La Ville de Valentigney, considérant les démarches de cette entité complémentaire de sa politique municipale, décide de soutenir financièrement et matériellement les projets proposés.

Les actions qui seront mises en œuvre et leurs conditions de réalisation font l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2024 - 2027.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** (Mmes Maud PELISSIER, Claude-Françoise SAUMIER sortent pour le vote de ce point) des voix présentes et représentées, **SIGNE** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et Les Francas du Doubs Éducatifs et Solidaires.

**17- RENOUELEMENT DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET LA MAISON POUR TOUS DE VALENTIGNEY - Délibération n° 2024-17**

Monsieur le Maire informe que dans un souci de transparence financière et de clarification des relations entre les personnes publiques et les associations, la conclusion d'une convention de subventionnement, également appelée convention d'objectifs et de moyens, est obligatoire au-delà d'un montant établi à 23 000 euros annuels.

L'association Maison Pour Tous de Valentigney est concernée par le renouvellement de sa convention.

Cette structure participe à l'animation de la vie sociale et culturelle de la Ville et contribue aux actions municipales par les projets qu'elle développe sur le territoire communal.

La Ville de Valentigney, considérant les démarches de cette entité complémentaire de sa politique municipale, décide de soutenir financièrement et matériellement les projets proposés.

Les actions qui seront mises en œuvre et leurs conditions de réalisation font l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2024 - 2027.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** (Mmes Martine MICHAUD, Lise VURPILLOT sortent pour le vote de ce point) des voix présentes et représentées, **SIGNE** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et La Maison Pour Tous de Valentigney.

**18- CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ENEDIS ET LA VILLE DE VALENTIGNEY  
POUR RACCORDEMENT ELECTRIQUE RUE VICTOR HUGO – AUTORISATION DE  
SIGNATURE- Délibération n° 2024-18**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux de construction de 10 maisons par la société NEOLIA, rue Victor Hugo, ENEDIS sollicite la Ville afin d'établir une convention de servitudes pour permettre le raccordement de ces logements au réseau électrique.

Ces travaux nécessitent le passage d'ouvrages et de canalisations électriques sur une longueur de 7 mètres sur la parcelle cadastrée BV0074, lieux- dits Domaine des Buis, propriété de la Ville.

La Ville conservera la propriété et la jouissance de la parcelle, mais s'interdit, dans l'emprise de l'ouvrage défini, de modifier le profil des terrains ou de planter des arbres ou des arbustes, de cultiver et plus généralement de réaliser tout travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages. Il ne devra également pas être porté atteinte à la sécurité des installations.

Ainsi, il y a lieu de conclure avec la société ENEDIS la convention de servitude « convention CS06 – V07 », afin d'arrêter les conditions assortissant cette servitude affectant le terrain précité.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes susvisée, et tous documents s'y rapportant.

**19-MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS -  
Délibération n° 2024-19**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

A ce titre, il convient de procéder aux modifications suivantes :

➤ **Direction des Sports, de la Jeunesse et de la Cohésion sociale – Service Jeunesse**

Afin de pallier le départ d'un agent par voie de mutation, il convient de recruter un adjoint d'animation à temps complet afin d'assurer la continuité de service.

Il convient donc de modifier le tableau des emplois permanents de la façon suivante :

**OUVERTURE au 01/04/2024 : un adjoint d'animation 35/35<sup>ème</sup>**

**OUVERTURE au 01/04/2024 : un adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>**

**OUVERTURE au 01/04/2024 : un adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>**

➤ **Direction des Ressources Humaines**

Dans le cadre de la réorganisation du service des Ressources Humaines, il convient de recruter un rédacteur à temps complet afin d'occuper les fonctions de gestionnaire de carrières et rémunération.

Il convient donc de modifier le tableau des emplois permanents de la façon suivante :

**OUVERTURE au 01/04/2024 : un rédacteur 35/35<sup>ème</sup>**

**OUVERTURE au 01/04/2024 : un rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>**

**OUVERTURE au 01/04/2024 : un rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **PROCÈDE** à la modification du tableau des emplois permanents comme énoncée ci-dessus.

## 20- CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS- Délibération n° 2024-20

### • CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A L'ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (ART. L 332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois consécutifs, renouvellement compris.

#### ➤ Atelier Voirie / Espaces Verts

De façon à répondre aux besoins de l'Atelier Espaces - Verts, il convient de recruter à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, un adjoint technique à 20/35<sup>ème</sup>.

### • CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (ART. L 332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs, renouvellement compris.

#### ➤ Atelier Bâtiments

De façon à répondre aux besoins de l'Atelier Bâtiments, il convient de recruter à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, un adjoint technique à 35/35<sup>ème</sup>.

#### ➤ Service Entretien des locaux

De façon à répondre aux besoins du service entretien des locaux, il convient de recruter à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, un adjoint technique à 35/35<sup>ème</sup>.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer trois emplois non permanents comme énoncé ci-dessus.

## 21- CESSION D'UN VEHICULE DE TYPE NACELLE POIDS LOURDS IMMATRICULE 580 XH 25- Délibération n° 2024-21

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2000, la ville de VALENTIGNEY a acquis pour les besoins de son service dédié à la maintenance de l'éclairage public, un véhicule de type nacelle poids lourd, de marque et référence IVECO VASP, immatriculé 580XH25.

Ce véhicule devenu obsolète, la Ville a décidé de s'en séparer en le cédant en l'état au plus offrant.

Elle a eu recours aux services de la société AGORASTORE afin d'organiser cette cession par le biais d'une vente aux enchères.

Au terme du processus de vente, la meilleure offre a été produite par la société SC GAD CONSTRUCT SI INSTALATHI SRL représentée par Monsieur GEGO Alexandru, domicilié Romania Henri Coanda O à ORADEA (410228) en ROUMANIE, pour un montant de 6 848.00 € (six mille huit cent quarante-huit euros).

Considérant que Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal (délibération n°2020-48 du 10 juillet 2020) pour aliéner des biens mobiliers de gré à gré jusqu'à 4 600 €, il convient pour cette vente de solliciter l'autorisation de l'Assemblée Délibérante.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à céder ce véhicule dans les conditions précitées, et à signer tous les documents s'y rapportant.

**22-OPERATION VALENTIGNEY PREND DES COULEURS : ATTRIBUTION D'AIDES A LA RESTAURATION DE FAÇADES- Délibération n° 2024-22**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 septembre 2019, le Conseil Municipal a adopté un dispositif d'aide aux ravalements des façades et aux travaux d'isolation des maisons d'habitation et des surfaces commerciales.

Le montant de l'aide attribuée correspond à 20% du produit des deux données suivantes :

- La surface de la façade de l'accès principal à l'habitation visible depuis le domaine public, cette surface étant limitée à 300 m<sup>2</sup>,
- Le prix unitaire subventionnable des travaux, ce dernier étant le prix unitaire facturé au pétitionnaire, plafonné à 25.00 € TTC/m<sup>2</sup> pour des travaux de ravalement, et à 60.00 € TTC/m<sup>2</sup> pour des travaux de ravalement et d'isolation.

Les demandes suivantes ont été examinées et sont éligibles à ces subventions :

- Ravalement des façades de l'habitation de M. VELARDE José domicilié 112 rue de sous-roches (Déclaration Préalable 23A0034, travaux achevés le 05 juillet 2023),
- Ravalement et isolation des façades de l'habitation de M. YAMAN Ulas (SCI AMED) située 20 rue de sous-roches et domicilié 44 rue des chars, 25630 Sainte-Suzanne (Déclaration Préalable 23A0099, travaux achevés le 30 novembre 2023).

Les caractéristiques des éléments retenus pour le calcul de la subvention, ainsi que le montant de ladite subvention sont les suivants :

NOM Prénom	Surface retenue (1)	Prix unitaire retenu (2)	Dépense subventionnable (3) = (1) x (2)	Montant de la subvention (4) = (3) x 20%
VELARDE José	45.36 m <sup>2</sup>	25.00 € TTC/m <sup>2</sup>	1 134.00 €	226.80 €
YAMAN Ulas (SCI AMED)	60.00 m <sup>2</sup>	60.00 € TTC/m <sup>2</sup>	3 600.00 €	720.00 €
<b>TOTAL</b>				<b>946.80 €</b>

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions ci-dessus mentionnées.

**LA SEANCE EST LEVEE A 20H30**

**ONT SIGNES :**

**Le Secrétaire de séance**



**Jean-Claude HERARD**

**Le Maire**



**Philippe GAUTIER**